



**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du 10 avril 2018**

### **20180410 - 1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 février 2018**

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du 06 février 2018.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal sus-cité à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de soutien financier à la Région Grand Est pour la sécurisation des équipements publics aux abords du plateau multisportif.

### **20180410 - 2 Bilan annuel 2017 du fonctionnement de la station d'épuration du SIVOM DE LA VALLEE DE L'ISCH**

Les eaux usées de la Commune de LOHR sont traitées par la station d'épuration du SIVOM de la Vallée de l'Isch basée à WEYER.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les points importants contenus dans le bilan annuel sur le système d'assainissement pour l'exercice 2017.

En 2017, la station d'épuration a traité 490 192 m<sup>3</sup> d'eaux usées, ce qui représente une moyenne de 1 343 m<sup>3</sup> par jour. Ce volume est en diminution par rapport à 2016 (636 655 m<sup>3</sup>).

L'effluent traité est de très bonne qualité et répond aux exigences de la réglementation nationale pour l'ensemble des paramètres. La bonne gestion de la station d'épuration permet de maintenir une très bonne qualité de l'effluent traitée durant toute l'année. Sauf :

- Pour le phosphore où trois dépassements du rendement ont été enregistrés en 2017, plus un dépassement de la concentration en août 2017.

En principe la réglementation tolère deux dépassements.

La production de boues exprimées en matière sèche s'élève à environ 52 tonnes.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'adopter ce bilan annuel sur le système d'assainissement du SIVOM de la Vallée de l'Isch pour l'exercice 2017.

### **20180410 - 3 Proposition de nouveaux horaires pour la rentrée scolaire en septembre 2018**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Ecole s'est réuni à OTTWILLER le 20 février 2018. Les enseignants ont proposé de nouveaux horaires pour la rentrée scolaire de septembre 2018 qui ont été acceptés par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, à savoir :

#### **Proposition d'horaires pour la rentrée 2018:**

	<b>Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin</b>	<b>Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi</b>
<b>LOHR</b>	8h15-11h45	13h30-16h
<b>OTTWILLER</b>	8h20-11h50	13h35-16h05
<b>SIEWILLER</b>	8h30-12h	13h45-16h15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide de valider ces horaires.

#### **20180410 - 4 Demande de subvention de l'Ecole de Musique de DRULINGEN**

Suite à un courrier de l'Ecole de Musique de la Région de DRULINGEN demandant une subvention de 757,00 €, le Conseil Municipal estime que cette hausse est excessive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la subvention à l'Ecole de Musique de la Région de DRULINGEN à 340,00 € pour l'année 2018.

#### **20180410 - 5 Demande d'agrément de chasse pour un nouvel associé de l'Association de Chasse « AUX QUATRE VENTS » à RINGENDORF**

Monsieur Gilbert SCHICKEL, Président de l'association de Chasse « AUX QUATRE VENTS », sollicite dans son courrier du 06 mars 2018 l'agrément de chasse d'un nouvel associé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'agréer, comme suit, le nouveau membre de l'Association de Chasse « AUX QUATRE VENTS » - 8, rue de la Bergerie – 67350 RINGENDORF présidée par Monsieur Gilbert SCHICKEL, locataire en place, à savoir :

- Monsieur Jean-Marie HALBWAX demeurant 8, rue de la Vallée  
57960 SOUCHT

Monsieur Jean-Marie HALBWAX remplace Monsieur Ringo-Christophe PFAADT qui a quitté l'association le 1<sup>er</sup> mars 2018.

## **20180410 - 6 Concours interne de fleurissement du village**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le concours interne de fleurissement. Cette année le concours se fera sur inscription. Un minimum de 6 inscriptions est requis sinon le concours est annulé.

Des prix seront attribués aux maisons les plus fleuries à savoir neuf bons d'achat chez ERNST horticulteur à HATTMATT.

- 1 <sup>er</sup> prix	: 40,00 €
- 2 <sup>ème</sup> prix	: 37,00 €
- 3 <sup>ème</sup> prix	: 35,00 €
- 4 <sup>ème</sup> prix	: 32,00 €
- 5 <sup>ème</sup> prix	: 30,00 €
- 6 <sup>ème</sup> prix	: 27,00 €
- 7 <sup>ème</sup> prix	: 25,00 €
- 8 <sup>ème</sup> prix	: 22,00 €
- 9 <sup>ème</sup> prix	: 20,00 €

Le jury sera composé de personnes extérieures au village.

## **20180410 - 7 Régie de la bibliothèque municipale**

**Vu** décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

**Vu** l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de LOHR en date du 26 juin 2012 instituant une régie de recette pour l'encaissement des cotisations annuelles à la bibliothèque au 11, rue de Petersbach à LOHR ;

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 03 juillet 2012 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal N°1 du 03 mars 2017 décidant, sur préconisation du Conseil Départemental la gratuité de la bibliothèque ;

### **DECIDE :**

- la suppression de la régie de recette pour l'encaissement des cotisations annuelles à la bibliothèque au 11, rue de Petersbach à LOHR ;
- que la suppression de cette régie prendra effet à la date de la présente délibération.

## **20180410 - 8 Budget primitif 2018**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, le budget général pour l'exercice 2018, arrêté comme suit :

### **Budget Général**

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses = Recettes =	389 468 €
<i>Investissement</i>	Dépenses = Recettes =	322 707 €

## **20180410 - 9 Budget annexe Lotissement « LES CHATAIGNIERS » 2018**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, Budget annexe – Lotissement Les Châtaigniers pour l'exercice 2018, arrêté comme suit :

### **Budget annexe – Lotissement Les Châtaigniers**

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses = Recettes =	558 291,20 €
<i>Investissement</i>	Dépenses = Recettes =	558 291,20 €

## **20180410 - 10 Avenir du SIVOM DE LA VALLEE DE L'ISCH**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence eau et assainissement » aux communautés de communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Comité Directeur du SIVOM de la Vallée de l'Isch lors de la séance du 5 décembre 2017 s'est prononcé pour le maintien du syndicat, au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision du SIVOM de la Vallée de l'Isch et demande que le syndicat reste autonome au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **20180410 - 11 Demande de soutien financier à la Région Grand Est pour la sécurisation des équipements publics aux abords du plateau multisportif**

Le Maire soumet à l'appréciation des membres du Conseil Municipal un devis réalisé par l'entreprise RAUSCHER à 67320 ADAMSWILLER ainsi qu'un devis de l'entreprise SEQUOIA PAYSAGE à 67320 GUNGWILLER concernant des travaux de sécurisation des équipements publics aux abords du plateau multisportif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le devis établi par l'entreprise RAUSCHER s'élevant à :
  - Montant des travaux H.T. : 33 622,95 €
  - T.V.A. 20 % : 6 724,59 €
  - Montant T.T.C. : 40 347,54 €
- d'accepter le devis établi par l'entreprise SEQUOIA PAYSAGE s'élevant à :
  - Montant des travaux H.T. : 4 970,00 €
  - T.V.A. 20 % : 994,00 €
  - Montant T.T.C. : 5 964,00 €

**Soit un total H.T. de : 38 592,95**

- de solliciter la subvention de la Région Grand Est prévue pour ce genre de travaux ;
- d'accepter le montage financier prévisionnel suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T. de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)</b>	<b>Taux</b>
<b><u>Aides Publiques</u></b>				
Union Européenne				
Subvention D.E.T.R.	7 719 ,00 €	09/02/2018		20 %
Autres subventions de l'État : - FNADT - DSIL				
Région	7 719 ,00 €	17/04/2018		20 %
Département : Fonds de Solidarité Communale	14 665,00 €	09/02/2018		38 %
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)				
<b>S/T subventions publiques</b>				
<b><u>Aides privées</u> (CAF...)</b>				
<b><u>Participation du maître d'ouvrage</u></b>				
- Autofinancement	3 489,95 €			9 %
- Emprunt	5 000,00 €			13 %
<b>TOTAL</b>	<b>38 592,95 €</b>			<b>100 %</b>

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux seront prévus au Budget Primitif 2018.

## 20180410- 12 Divers

Sous le point « Divers », Monsieur le Maire informe les conseillers des points suivants :

- le Maire présente aux conseillers municipaux l'analyse financière de la commune réalisée par le percepteur ;
- un rallye touristique en voitures intitulée "15ème Virée des Cigognes" organisé par l'association "Moselle Alpine Club" de Vendenheim passera par la commune de LOHR le 01<sup>er</sup> mai 2018 ;
- une nouvelle gestion des listes électorales sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- la fermeture d'une classe pour la rentrée 2019 est envisagée si l'effectif reste inférieur à 92 élèves ;
- un culte festif de départ de la pasteure sera organisé le dimanche 22 avril 2018 à 14h30. Le Conseil Municipal charge le Maire pour l'achat d'un cadeau ;
- le marché concernant la toiture du bâtiment Mairie-Ecole a été attribué à l'entreprise WEHRUNG à Drulingen vu que son offre était la mieux-disante.

\* \* \* \* \*